

**Procès-verbal de la réunion**  
**du conseil municipal du lundi 13 avril 2015**

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, salle de l'Union à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Laurent Depagne, maire.

**PRESENTS :**

MM. Laurent DEPAGNE (arrivée - 18 h 55), Ahmed RAHEM, Madame Anne GOZÉ (Arrivée - 19 H 15), MM. Patrick HENRARD, Julien DUSART, Mmes Corinne ANASSE, Rachida BENNAR, Agnès LACOSTE (arrivée -18 h 35), MM. Jean-Claude SOYEZ, André GOSTEAU, Gérard Renard, Jean-Pierre FLORENT, Mmes Thérèse LICCIARDONE, Anne-Marie CORBET, Habiba BENNOUI, Anne DUHEM (arrivée - 18 h 40), MM. Laurent JEANNAS, David VAN CEULEBROECK, Madame Edith GODIN, MM. Emmanuel PETELOT, Philippe PEREK, Madame Noémie DUJARDIN.

**Avaient donné procuration :**

Monsieur José MARTINEZ à monsieur Laurent JEANNAS  
Madame Arlette DORDAIN à monsieur David VAN CEULEBROECK  
Madame Denise LEVAN à monsieur Gérard RENARD  
Madame Clorinda COSTANTINI à monsieur Jean-Pierre FLORENT  
Madame Frédérique FONTAINE à madame Habiba BENNOUI  
Monsieur Ludwig LOTTEAU à madame Rachida BENNAR  
Madame Elizabeth COESTIER à monsieur Jean-Claude SOYEZ

**Jusqu'au point n°2 :**

Madame Agnès LACOSTE à madame Anne-Marie CORBET

**Jusqu'au point n°3.1. :**

Monsieur Laurent DEPAGNE à monsieur Ahmed RAHEM  
Madame Anne GOZÉ à monsieur Patrick HENRARD  
Madame Anne DUHEM à monsieur Julien DUSART

**EXCUSÉS :** néant

**ABSENTS :** néant

**DECEDE :** néant

**Date de la convocation :** 7 avril 2015

### **1) Désignation d'un secrétaire de séance**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, deux non-participations au vote (madame Edith Godin et monsieur Emmanuel Pételot) a désigné Madame Anne-Marie CORBET en qualité de secrétaire de séance. Madame Noémie Dujardin a recueilli deux voix (monsieur Philippe Perek, madame Noémie Dujardin).

### **2) Approbation du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 26 février 2015**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, deux non-participations au vote (madame Edith Godin - monsieur Emmanuel Pételot) a adopté le procès-verbal de la réunion du 26 février 2015.

### **3) Finances**

(arrivée de madame Agnès Lacoste - 18 h 35)

#### **3.1. Service extérieur des Pompes Funèbres - Vote du budget de l'exercice 2015**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a adopté le Budget Primitif de l'exercice 2015 relatif au service extérieur des pompes funèbres. Le budget s'équilibre en recettes et dépenses à 5 000 €.

#### **3.2.1. Fixation des taux des trois taxes locales**

(arrivées de madame Anne Duhem - 18 h 40, de monsieur Laurent Depagne - 18 h 55 et de madame Anne Gozé - 19 h 15)

Pour la sixième année consécutive, les taux ne subissent aucune augmentation. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a voté les taux des trois taxes locales.

Taxe d'habitation : 19,04 %

Foncier bâti : 20,34 %

Foncier non-bâti : 82,01 %

#### **3.2.2. Vote des subventions**

A l'occasion du vote des subventions - Article 6574 - Les élus désignés ci-après ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote en raison des fonctions qu'ils exercent au sein des associations ci-dessous.

<b>Associations</b>	<b>Membres du Conseil Municipal</b>
Amicale des Donneurs de Sang	Monsieur André Gosteau
Les Artistes Aulnésiens	Monsieur Philippe Perek
Auno Rando	Madame Anne Gozé
Amicale Laïque	Monsieur Jean-Pierre Florent - Madame Habiba Bennoui (par procuration de madame Frédérique Fontaine)
ARSAV	Monsieur Jean-Claude Soyez – Monsieur Jean-Pierre Florent Monsieur Philippe Perek
FLASH	Monsieur Jean-Pierre Florent – Monsieur Gérard Renard Madame Denise Levan – Madame Rachida Bennar (par procuration de Madame Clorinda Costantini)
A.P.E. Jules Ferry	Madame Habiba Bennoui (par procuration de madame Frédérique Fontaine)

Considérant les dispositions ci-dessus énoncées, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ont voté l'attribution des subventions aux associations inscrites dans le Budget Primitif de l'exercice 2015.

### **3.2.3. Vote du budget**

Cette année encore, dans un souci de transparence et de lisibilité, le budget a été présenté au conseil municipal sous forme de graphiques projetés sur écran.

Cette technique facilite la traduction des complexités budgétaires.

Monsieur Ahmed Rahem, premier adjoint délégué aux finances a présenté le budget en apportant les explications suivantes :

"Comme chaque année les dotations de l'Etat ont été notifiées très tardivement, elles n'étaient pas toutes connues au moment de l'impression de ce budget. Cette année encore, par conséquent ceci a nécessité un gros travail dans la pression pour les services et en particulier pour la directrice générale des services, Mme BACCOUT. Je les remercie tous vivement.

Les objectifs que nous nous étions fixés au cours du DOB sont repris dans le budget qui est soumis à votre approbation. En matière de recettes, les dotations en provenance de l'état subissent une baisse de plus de 150 000€ par rapport à 2014 (DGF et DNP). Mais cette baisse est amortie par le versement du fonds d'amorçage rythme scolaire et l'augmentation de la DSR.

Nous poursuivons la maîtrise des dépenses de fonctionnement et par conséquent la politique d'économies commencée il y a plusieurs années dans l'objectif de maintenir notre capacité d'autofinancement et pour assurer nos projets d'investissements futurs.

**Le budget 2015 d'un montant global de 20 273 616 €** (y compris les opérations d'ordre et les crédits reportés), peut-être caractérisé en quelques lignes :

- **c'est un budget qui prend en compte l'intégralité des recettes et des dépenses estimées au plus juste.**
- **un budget tourné vers l'avenir par la volonté réaffirmée de poursuivre la modernisation des services, et de maintenir les services rendus à la population tout en diminuant les coûts de fonctionnement.**
- **un budget qui prend en compte les besoins des Aulnésiens dans tous les domaines. Comme les années précédentes il permet de poursuivre notre soutien en direction de la jeunesse, des familles, des seniors et des associations malgré une gestion rigoureuse.**
- **Un budget maîtrisé qui ne prévoit pas pour la sixième année consécutive d'augmentation du taux des impôts locaux.**  
**Une annuité de la dette qui continue de baisser tout en permettant de recourir à un nouvel emprunt pour la réhabilitation de l'école Jules Ferry.**  
**Un budget qui nous permet de poursuivre notre politique d'investissement.**

### **3.2.3.1. - Section de fonctionnement**

**Budget équilibré à 11 707 256,43 €.** Il tient compte du report du résultat de l'exercice 2014 en recettes : **4 318 227,43 €** et d'opérations d'ordre de **30 000 €**.

**En dépenses** il tient compte d'opérations d'ordre d'un montant de **4 595 337,43 €** (**4 341 013,37 €** correspondant au virement à la section d'investissement et **254 324,06 €** pour les amortissements).

#### **❖ Dépenses de fonctionnement**

**Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent donc à 7 111 919 € et les recettes réelles à 7 359 029 €.** Comparées à l'exercice précédent, les dépenses diminuent de 6 932€. Les recettes augmentent de 38 590€ soit + 0,52%.

**Chapitre 11 charges à caractère général : 2 015 000 €, - 34 000€ (-1,66%) par rapport à 2014, représentent 28,33% des dépenses réelles.**

**Chapitre 12 dépenses de personnel : 4 160 000 € contre 4 180 000 € en baisse de 20 000€ par rapport à l'exercice précédent (-0,48%) 58,49% des dépenses réelles.**

**Chapitre 65 charges de gestion courante 512 200€ contre 475 434 € en 2014 + 36 766€ + 7,73%. (7,20% des dépenses réelles).**

**Cette augmentation s'explique essentiellement par le niveau de subvention accordé au Centre Communal d'Action Sociale (200 000€ contre 164 800€ en 2014). Ce budget nous permet de maintenir le même niveau de subvention aux associations qu'en 2014.**

**Chapitre 66 : Charges financières : 149 119 €, intérêt de la dette 2,10% des dépenses réelles, en diminution de 1 898 € malgré l'intégration d'un nouvel emprunt de 550 000 €.**

**Chapitre 67 : charges exceptionnelles 8 200 €.**

**Chapitre 022 : dépenses imprévues : 263 900 € dont 200 000 € reportés depuis de nombreuses années pour faire face aux budgets futurs ou à une difficulté éventuelle. (3,71% des dépenses de fonctionnement). Des crédits supplémentaires sont inscrits pour faire face aux besoins éventuels des chapitres 011 et 012.**

#### **❖ Recettes de fonctionnement**

**Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 359 029 € contre 7 320 439 € en 2014 soit une augmentation 38 590 €.**

A ceci s'ajoutent les opérations d'ordre :

- Travaux en régie : 30 000,00 €
- Résultat reporté : 4 318 227,43 €

**Le chapitre 013 atténuations de charges : 190 000 € contre 135 000 € en 2014 (2,58% des recettes réelles.)**

**Le chapitre 70 produit des services : passe de 190 000 € à 195 000 €, 2,65 % des recettes réelles (+2,63 % / 2014)**

**Le Chapitre 73 impôts et taxe : passe de 3 458 880 € à 3 433 218 € (- 0,75%).**

Ce chapitre représente 46,65 % des recettes réelles. La part des impôts directs représente 1 899 620 € soit 25,81% des recettes réelles.

L'attribution de compensation de la CAVM représente 16,10% des recettes réelles. (En 2001 cette attribution représentait 20,07%).

**Le Chapitre 74 dotations, subventions, participations** passe de 3 515 509 € à 3 507 261 € soit une baisse de 8 248 € (-0,23%) 47,68% des recettes réelles (il s'agit d'estimations, s'agissant de la baisse de DGF). La baisse de DGF est atténuée par l'augmentation de notre DSR et par l'attribution du fonds d'amorçage rythmes scolaires versés par l'Etat et la CAF.

**Le chapitre 75 Autres produits de gestion courante s'élève à 14 500 € contre 16 000 € 2014.**

**Les produits exceptionnels et financiers s'élèvent à 19 050 € (5 050€ en 2014).**

### **3.2.3.2. Section d'investissement**

**Elle s'équilibre à 8 566 360,39 €** en recettes et dépenses y compris les opérations d'ordre : amortissements, virement de la section de fonctionnement, les restes à réaliser et les reports de l'exercice précédent.

**Ce budget met en évidence notre volonté de respecter nos engagements pris en début de mandat.**

**Des crédits importants sont de nouveaux inscrits en 2015 pour la rénovation du groupe scolaire Jules Ferry et se poursuivront sur les deux prochains exercices.**

**Ce sont près de 6 500 000 € qui sont d'ores et déjà disponibles pour ce projet phare du mandat.**

**Seront poursuivis ou réalisés :** Les travaux d'éclairage public, la rue Degas, les travaux de rénovation de l'éclairage public par l'installation de les rues Gromaire, Fernand Léger, Picasso, Pablo Neruda, Saint Just et aux abords de la Médiathèque. Au total c'est près de 1 000 000 € qui sont affectés à l'opération 204 travaux de voirie.

**Plus de 230 000 € de crédits** sont prévus pour le renouvellement du matériel des différents services municipaux ce qui permettra la poursuite de la modernisation des services administratifs et techniques.

**Des crédits d'un montant de 281 066 €** sont inscrits pour l'opération 223 réserve foncière ainsi que 65 000 € pour le Jardin des peintres.

**Ces différents projets pourront voir le jour sans augmentation du taux des impôts locaux pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive. Le nouvel emprunt proposé ne nous empêche pas de continuer de baisser l'annuité de la dette (plus de 400 000 € entre 2005 et 2015).**

### Dépenses d'investissement

Dépenses obligatoires ou annuelles		
Remboursement de la dette en capital		251 247,00 €
Travaux en régie		30 000,00 €
Renouvellement contrats informatique		10 000,00 €
Solde section investissement 2014		17 259,98 €
	<b>Sous Total</b>	<b>308 506,98 €</b>
Opérations d'équipement		8 257 853,41 €
dont : Dépenses reportées de 2014	1 233 386,14 €	
Dépenses nouvelles ou report de crédits	7 024 467,27 €	
	<b>Total</b>	<b>8 566 360,39 €</b>

### Récapitulatif par opération d'équipements

Opération	Reports	Dépenses nouvelles	TOTAL
Hors opération		308 506,98	308 506,98
203 : salle Culturelle	11 682,96	20 039,92	31 722,88
204 : Travaux de voirie	411 884,36	503 206,44	915 090,80
205 : Opération Greffe		111 274,35	111 274,35
207 : Divers travaux de bâtiments	727 581,65	5 775 991,00	6 503 572,65
208 : Acquisition de matériel administratif	2 993,31	28 056,89	31 050,20
209 : Acquisition matériel ST	11 575,86	176 650,60	188 226,46
210 : Acquisition matériel service des sports		12 284,88	12 284,88
212 : Acquisition de matériel scolaire et sociaux-culturelles	1 200,00	24 077,89	25 277,89
213 : Acquisition matériel CDL		8 850,15	8 850,15
216 : Acquisition de livres média	28,00	15 000,00	15 028,00
217 : Cimetière	1 440,00	24 060,00	25 500,00
218 : Espace Social de proximité		4 000,00	4 000,00
221 : Porte Ouest Jardin des peintres		65 000,00	65 000,00
222 : Salle F. Joly - Réhabilitation		5 612,22	5 612,22
223 : Réserve foncière	65 000,00	216 066,53	281 066,53
226 : Accessibilité		34 296,40	34 296,40
	<b>1 233 386,14</b>	<b>7 332 974,25</b>	<b>8 566 360,39</b>

Le groupe Aulnoy Energies a souhaité obtenir des précisions sur :

- la hausse de la prime d'assurance

Réponse : *est incluse l'assurance dommage-ouvrage que nous allons prendre pour les travaux du groupe scolaire Jules Ferry.*

- les charges de personnel qui représentent plus de 58 % des dépenses de fonctionnement .

Réponse : *pour un budget de fonctionnement peu élevé, il est normal que le pourcentage des frais de personnel paraisse élevé.*

- le produit des impôts par habitant est beaucoup plus faible que celui de la strate. Cela signifie que la politique du logement est à revoir

Réponse : *non car ce sont les bases locatives qui sont particulièrement basses à Aulnoy. Si les taux augmentaient de manière conséquente, le ratio augmenterait également.*

- A quoi est due la baisse de l'article 64131 "rémunérations" ?

Réponse : *à un ajustement par rapport au compte administratif de l'exercice 2014.*

Le groupe Aulnoy Enfin Pour Tous a souhaité obtenir des précisions sur :

- la baisse de l'article 7381 "taxe additionnelle aux droits de mutation

Réponse : *il s'agit d'un réajustement en raison de la baisse des ventes immobilières.*

A l'issue de ces précisions, Monsieur le Maire a rappelé les principes de sa politique budgétaire :

- une gestion sérieuse
- une modération fiscale
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement

***Parmi d'autres exemples :***

*- en 2008, le budget alloué aux fêtes et cérémonies était de 184 000 € contre 158 000 € en 2014.*

*Cette baisse est notamment due à un important travail de négociation*

*- en 2008, le budget dédié aux "autres fournitures" était de 103 000 € contre 90 000 € en 2015*

*- un désendettement de plus de 50 % en 10 ans.*

A cela s'ajoute des décisions courageuses comme certaines délibérations portant sur le report à 65 ans pour l'inscription au banquet des seniors, aux sorties de l'office de loisirs du 3ème âge et notre engagement dans la mutualisation de certaines dépenses qui va permettre des économies sans réduction du niveau de service (exemple l'énergie).

Au sujet de l'investissement, Monsieur le Maire a rappelé :

- le nombre important de projets au regard d'autres villes du Valenciennois et notre projet-phare qu'est la réhabilitation-reconstruction du groupe scolaire Jules Ferry pour lequel près de 6 500 000 € sont provisionnés.
- la recherche active de subventions auprès des partenaires de la ville : Etat, Conseils Régional et Départemental, Caisse d'Allocations Familiales, Valenciennes Métropole.

Il a précisé que des villes plus riches que la nôtre augmentaient les taux municipaux des impôts locaux tout en annulant des sorties, la distribution de colis...

Il a conclu en précisant que la Ville tout en ayant des ressources modestes arrivait à maintenir un haut niveau de services à la population.

A l'issue, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, quatre votes contre (madame Edith Godin, monsieur Emmanuel Pételot, monsieur Philippe Perek, madame Noémie Dujardin) a adopté le Budget primitif de l'exercice 2015.

La groupe Ensemble Aulnoy Enfin Pour Tous a précisé qu'il s'agissait d'un vote de protestation contre le désengagement de l'Etat envers les collectivités territoriales mais qu'il saluait les efforts fournis pour présenter un budget qui ne diminue pas les services à la population.

#### **3.2.4. Budget Primitif de l'exercice 2015 - Contribution de la commune à l'abondement eaux pluviales au S.I.A.V.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'inscrire au Budget primitif de l'exercice 2015, un crédit de **17.708 €** à l'article 6554 – Contribution aux organismes de regroupement.

Cette décision permettra le maintien à la valeur 2014 de notre contribution communale eaux pluviales.

#### **3.3. Réhabilitation Reconstruction du Groupe Scolaire Jules Ferry Autorisation de programme – Crédits de paiement (AP– CP)**

L'opération de réhabilitation reconstruction du groupe scolaire Jules Ferry, par son ampleur, nécessite l'inscription de crédits sur plusieurs exercices. Des provisions ont été inscrites en section d'investissement dès le vote du Budget Primitif de 2012 et portent les crédits disponibles à ce jour à : **6 473 572,65 €**. L'estimation prévisionnelle, travaux et études incluses est égale à **8 000 000 TTC**.

En conséquence, et sur la base de cette estimation, afin de pouvoir engager les travaux en 2015, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'approuver le tableau suivant portant autorisation de programme et crédits de paiements pour les exercices 2015 à 2017, (AP/CP)
- de décider que conformément à la réglementation en vigueur toute évolution financière de l'AP/CP se traduira par une délibération expresse du conseil municipal lors d'une décision modificative ou des budgets concernés.



AP	CP		
	2015	2016	2017
<b>8 000 000€ TTC</b>	<b>6 473 572,65€</b> dont BP 2015 : 2 120 000€  Report et reprises BP antérieurs : 4 353 572,65€	<b>1 000 000€</b>	<b>526 427,35€</b>

### **3.4.) Salle culturelle Les Nymphéas - Mise en place d'une grille tarifaire**

Par délibération du 25 septembre 2014, le conseil municipal a décidé de modifier le tarif de location de la salle culturelle des Nymphéas, en le portant à 800 € au lieu de 1 800 € précédemment.

Cette décision était motivée par le fait que le tarif initial de location ne correspondait pas aux attentes des utilisateurs potentiels : entreprises ou administrations organisatrices de colloques, séminaires...

Depuis la mise en application de cette mesure, une augmentation des demandes de location a été enregistrée.

Au cours de sa réunion du 31 mars 2015, la commission des Finances a proposé l'application d'une grille tarifaire qui permettra de mettre en adéquation les besoins des différents utilisateurs et l'offre proposée relative aux différentes composantes de la salle.

Un devis détaillé serait donc proposé pour chaque demande de location. Le tarif correspondrait ainsi plus fidèlement au service fourni.

La commission des Finances a étudié la grille tarifaire proposée et y a émis un avis favorable.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé l'application :

- d'une grille tarifaire pour la location de la salle qui va permettre d'ajuster le prix de location, en fonction des réels besoins des utilisateurs

- des tarifs ci-après relatifs aux différentes prestations de la salle à compter du 1er mai 2015 .

## Tarifs pour la location de l'espace culturel Les Nymphéas

	Associations aulnésiennes	Autres locataires (CE, entreprise, association, artiste, institutionnel...)
Hall + vestiaire + bar + sanitaires	0€	0€
Grande salle en gradin	500€	800€
Salle Olivier Lejeune	0€	80€
Office	0€	100€
Loges (x2)	0€	50€

Eclairage de salle	inclus	inclus
Chauffage	inclus	inclus
Forfait « conférence » <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 micros HF</li> <li>• 2 tables</li> <li>• Fauteuils ou chaises</li> </ul>	inclus	inclus
Grand écran (fond de scène ou avant scène)	inclus	30€
Mise à disposition du vidéoprojecteur (sans ordinateur)	inclus	50€
Mise à disposition de l'éclairage scénique complet* (console, structure, projecteurs traditionnels et LED, câblage)	inclus	50€
Mise à disposition du matériel de Sonorisation complet* (console, façade + retours + micros + lecteur CD, MD et USB)	inclus	50€
Mise à disposition d'un oratoire	inclus	20€
Installation de praticables	inclus	54€ (forfait correspondant à 2h x 2 agents x taux moyen)
Repli du gradin ou installation de mobilier (tables / chaises / réfrigérateurs)	inclus	41€ (forfait correspondant à 1h30 x 2 agents x taux moyen)

Accueil pour préparation de la salle la veille de la location	Inclus (sur demande)	50€
Agent SSIAP (Sécurité Incendie) Technicien son ou lumière	Inclus	16.50€ par heure en semaine 27.50€ par heure le dimanche 32.60€ par heure la nuit (de 22h à 7h du matin)

\*Nécessite la présence d'un technicien habilité à utiliser le matériel.

Le locataire devra justifier avoir pris les moyens nécessaires pour garantir la sécurité du public (service de sécurité et premiers secours) et du bâtiment (sécurité incendie) avant la date de la location. La nécessité de recourir à ces moyens supplémentaires sera déterminée par le responsable du service culturel qui se basera sur les textes de loi régissant les ERP.

**Rappel :** L'espace culturel Les Nymphéas est un ERP nécessitant la présence d'un agent de sécurité incendie (SSIAP 1) durant la présence du public dans l'établissement.

### **3.5. Ecole municipale de danse - concours national - Participation financière de la commune**

Cette année encore, 19 élèves de l'école municipale de danse vont participer au concours de danse organisé à Montpellier du 12 au 15 mai par la Confédération Nationale de Danse.

Compte-tenu du rayonnement positif de ce concours et des atouts en terme de bénéfices culturels pour la ville, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'octroyer à l'association "Colophane" qui aide à l'organisation des concours de l'école municipale de danse, une subvention forfaitaire de 1 200€.

Le budget prévisionnel se décompose comme suit :

Hébergement :	880,00 €
Transport :	2 211,80 €
Nourriture :	1 384,20 €

**TOTAL GENERAL :** **4.476,00 €**

Monsieur le Maire a tenu à saluer le palmarès de cette école municipale.

Les crédits seront repris au chapitre 022 - dépenses imprévues du Budget Primitif 2015 pour être inscrits au chapitre 65 - article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations de droit privé - fonction 3.

### **3.6. Ouverture du marché de l'Energie - Electricité - Groupement de commandes avec Valenciennes Métropole**

#### **Contexte :**

Depuis le 1er juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Cette ouverture, d'abord concentrée sur les consommateurs professionnels et les personnes publiques (collectivités locales, établissements publics...), s'est élargie au 1er juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs.

Aujourd'hui, conformément aux articles L. 331-1 et L. 441-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Les personnes publiques, faisant partie de cet ensemble de consommateurs, peuvent bénéficier des offres de marché. Toutefois, pour leurs besoins propres d'énergie, ces personnes publiques – et notamment les collectivités territoriales – doivent recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L. 331-4 et L. 441-5 du Code de l'énergie.

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi Nome et la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, prévoient la disparition progressive des tarifs réglementés de gaz et d'électricité selon le calendrier suivant :

- au 1er janvier 2015, bâtiments dont la consommation de gaz naturel dépasse 200.000 kWh par an,
- au 1er janvier 2016, bâtiments dont la consommation de gaz naturel dépasse 30.000 kWh par an,
- au 1er janvier 2016, bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (tarifs jaunes et verts).

La suppression de ces tarifs réglementés concerne toutes les personnes publiques et tous les organismes publics ou privés, pour la quasi-totalité de leurs bâtiments et installations.

Pour faciliter les démarches des communes de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, cette dernière propose de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel, sur son territoire.

Le groupement souhaite ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins sur son territoire pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

La constitution de ce groupement se matérialise par la conclusion d'un groupement de commandes entre les membres du groupement, dont l'Agglomération Valenciennes Métropole sera la coordonnatrice.

Cependant la Ville d'Aulnoy-lez-Valenciennes n'est concernée que par la partie relative à l'achat d'électricité puisque par arrêté passé au titre de l'article L.2122.22 du code général des collectivités territoriales le 13 novembre 2014, Monsieur le Maire a signé avec l'UGAP, une convention relative aux marchés de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et services associés, passés sur le fondement d'accords-cadres.

En effet, comme explicite ci-dessus, les Collectivités devaient à compter du 1er janvier 2015, mettre en concurrence leur besoin en approvisionnement de gaz pour les sites consommant plus de 200 000 KWh/an (4 sites concernés sur notre commune).

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Acte Constitutif approuvé par la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, lors du Conseil Communautaire du 10 avril 2015,

Considérant que **la ville d'Aulnoy-lez-Valenciennes** a des besoins en matière d'acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité.

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole a constitué un groupement de commandes, pour les personnes morales de droit public, dont elle est la coordonnatrice pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés à la fourniture de cette énergie.

Considérant que **la ville d'Aulnoy-lez-Valenciennes** au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, deux votes contre (monsieur Philippe Perek, madame Noémie Dujardin) a décidé :

- l'adhésion de la Ville au groupement de commande pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés subséquents portant sur l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité.
- d'autoriser Monsieur le Maire à notifier à la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, l'adhésion de **la ville d'Aulnoy-lez-Valenciennes** au groupement dont l'Acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- de s'engager à communiquer à la coordonnatrice, la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des accords-cadres et marchés subséquents lancés par le groupement ;
- de s'engager à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les accords-cadres et les marchés subséquents conclus dans le cadre du groupement,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

Monsieur Ahmed Rahem a précisé qu'en matière d'acheminement et de fourniture de gaz, la convention passée avec l'UGAP allait permettre à la Ville d'économiser approximativement entre 10 et 15 % du montant de ses factures.

Le groupe Aulnoy Ensemble Enfin Pour Tous a justifié son vote par son opposition à la perte d'autonomie des collectivités territoriales.

A cela, monsieur Ahmed Rahem a rappelé que le groupe ne s'était pas opposé à la mutualisation des moyens lors de la réalisation du terrain d'accueil des gens du voyage situé à Marly.

#### **4) Travaux de mise aux normes environnementales - Rénovation de l'éclairage public dans diverses rues de la commune dans le cadre d'une démarche de développement durable.**

Dans la continuité de l'année dernière, des travaux de mise aux normes environnementales relatifs à l'éclairage public sont nécessaires dans diverses rues de la commune dans le cadre d'une démarche de développement durable.

En conséquence, suivant l'avis favorable du 31 mars 2015 de la commission des Finances et des Travaux, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- de solliciter une subvention au taux de 30 % au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

- d'adopter le plan de financement ci-dessus

- de financer le solde sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2015 - Article 2315 - installations, matériel et outillage technique

<b>Travaux de mise aux normes environnementales</b>			
<b>Rénovation de l'éclairage public dans diverses rues de la commune</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Montant H.T. de la dépense Subventionnable	103 230.00 €	Subvention 30 % (D.E.T.R.)	30 969.00 €
Montant total H.T. du Projet :	103 230.00 €	Autofinancement :	92 907.00 €
T.V.A. 20 %	20 646.00 €		
Montant total TTC des Dépenses :	<b>123 876.00 €</b>	Montant total TTC des Recettes :	<b>123 876.00 €</b>

#### **5.1.1.) Centre de Loisirs de Juillet 2015 - Ouverture et organisation**

Suivant l'avis favorable du 3 avril 2015 de la commission jeunesse, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- de fixer les dates de fonctionnement du centre de loisirs 2015 du **4 juillet au 24 juillet 2015** inclus pour les grands et les moyens soit **15 jours** effectifs de fonctionnement et du **6 au 24 juillet** pour les petits soit **14 jours** effectifs de fonctionnement.

Outre le samedi 4 juillet 2015 après midi pour les grands et les moyens, le centre de loisirs ne fonctionnera pas les autres samedis.

Comme les années précédentes, ce centre s'organisera autour de plusieurs sites et principalement :

- A Aulnoy seront utilisés le groupe scolaire Jules Ferry (élémentaire et maternelle ainsi que l'ensemble des équipements sportifs de la commune).

- A Locquignol : utilisation de la base de loisirs d'Hachette pendant toute la durée d'ouverture du centre.

- En camping au bord de mer, à Ghyvelde.

- A Saint-Laurent Blangy :

- de reconduire dans les mêmes termes le règlement intérieur afférent au fonctionnement du centre, disponible pour consultation au service jeunesse aux heures d'ouverture de la mairie.

**5.1.2.) Centre de Loisirs de Juillet 2015 - Délibération annuelle autorisant le recrutement et la rémunération d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Afin de permettre la bonne organisation de l'accueil de loisirs susvisé :

Le Conseil Municipal ; après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services des activités de loisirs pour la période du 1er au 31 juillet 2015 afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi 84-53 précitée ;

Vu les avis respectifs des 31 mars et 3 avril 2015 des commissions des Finances et Jeunesse ;

a décidé :

- **d'autoriser Monsieur le Maire** à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2014 en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

- **de déterminer** comme ci-après le recrutement du personnel d'encadrement nécessaire compte-tenu de l'importante fréquentation habituelle du centre de loisirs de juillet.

**Personnel d'animation**

<b>Fonction</b>	<b>Nombre de postes en 2014</b>	<b>Nombre de postes en 2015</b>
Responsable de base	1	3
Moniteurs diplômés ou stagiaires (dont un surveillant de baignade)	37	36

## Autre personnel

<b>Fonction</b>	<b>Nombre de postes en 2014</b>	<b>Nombre de postes en 2015</b>
<b>Aulnoy</b>		
Infirmière	1	1
Responsable de cuisine	1	1
Cuisiniers	2	2
<b>Hachette</b>		
Responsable de cuisine	1	1
Cuisiniers	1	1
Agents de service 35h	2	2
<b>Camping bord de mer</b>		
Cuisinier	1	0

A noter que deux agents des services éducation et jeunesse et 10 agents des services techniques compléteront cette liste.



POUR MEMOIRE JUILLET 2014				JUILLET 2015			
POSTES	GRADE DE REFERENCE	REMUNERATION BRUTE		GRADE DE REFERENCE	REMUNERATION BRUTE		
<b>Responsable de base</b> 1 en 2014 3 en 2015	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe 1 <sup>er</sup> E échelle 3 IB 330-IM316	<b>1463,17€</b>		Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe 1 <sup>er</sup> E échelle 3 IB 340-IM321	<b>3*1486,33€ 4458,99€</b>		
<b>Moniteurs</b> 37 en 2014 36 en 2015	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe 1 <sup>er</sup> E échelle 3 IB 330-IM316	1 28/30	28*1365,63€ <b>38237,64€</b>	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe 1 <sup>er</sup> E échelle 3 IB340 –IM321	1 28/30	31*1387,24€ <b>43004,44€</b>	
		2 24/30	9*1170,54€ <b>10534,86€</b>		2 24/30	5*1189,06€ <b>5945,30€</b>	
<b>Infirmière</b>	Auxiliaire de soins 1 <sup>er</sup> E Echelle 3 IB330 –IM316	27/30	<b>1316,85€</b>	Auxiliaire de soins 1 <sup>er</sup> E Echelle 3 IB340 –IM321	27/30	<b>1337,69€</b>	
<b>Responsable de cuisine</b> 2 en 2014 2 en 2015	Adjoint technique 1 <sup>er</sup> classe 9 <sup>ème</sup> E échelle 4 IB379-IM349	28/30	2*1508,24€ <b>3016,48€</b>	Adjoint technique 1 <sup>er</sup> classe 9 <sup>ème</sup> E échelle 4 IB386-IM354	28/30	2*1529,85€ <b>3059,70€</b>	
<b>Cuisiniers</b> 4 en 2014 3 en 2015	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 1 <sup>er</sup> E échelle 3 IB 330-IM316		4*1341,24€ <b>5364,96€</b>	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 1 <sup>er</sup> E échelle 3 IB340-IM321	27.5/3 0	3*1362,47€ <b>4087,41€</b>	
<b>Agents de service</b> 35h/semaine 2 en 2014 2 en 2015	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 1 <sup>er</sup> E échelle 3 IB330-IM316	24/30	2*1170,54€ <b>2341,08€</b>	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 1 <sup>er</sup> E échelle 3 IB340-IM321	24/30	2*1189,06€ <b>2 378,12€</b>	
Total hors charges : <b>62275,04€</b>				Total hors charges : <b>64.271,65 €</b>			

**Rémunération du personnel (36moniteurs 31 titulaires et 5 stagiaires)**

*1 et 2 font référence au contrat de travail du personnel qui comportera 2 alinéas, l'alinéa 1 relatif au personnel diplômé et l'alinéa 2 relatif au personnel non diplômé*

Comme en 2014, un poste de moniteur sera dédié à l'accompagnement de jeunes ayant une problématique particulière décelée depuis plusieurs années. Cette organisation assurera un meilleur épanouissement de chaque enfant au sein des groupes.

### **5.1.3.)Centre de Loisirs de Juillet 2015 - Bénévolat et financement des formations BAFA**

Suivant l'avis du 3 avril 2015 de la commission Jeunesse, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a défini les critères de participation de bénévoles ainsi que les modalités de financement des formations BAFA et BAFD.

#### **Bénévolat :**

- 3 bénévoles maximum habitant la commune, âgés de 17 ans entre le dernier stage de formation des vacances de printemps et la fin de l'année 2015
- L'ordre d'arrivée de la candidature sera pris en compte dans la sélection
- Le contenu et les éléments avancés dans la lettre de motivation seront pris en compte dans la sélection
- L'aide au paiement de la formation consiste en un remboursement au cours de la première année en tant que salarié du centre de loisirs de 50% du stage de base.

#### **Financement des formations BAFA :**

Les participations aux stages (base ou approfondissement) seront remboursées aux jeunes comme les années précédentes, à l'issue de leur deuxième année d'engagement salarié pour le centre de loisirs.

La participation qui s'élève à 91,50 € par an et par type de stage est égale à 366 € maximum pour l'ensemble de la formation. Ainsi pour prétendre au versement des 4 remboursements (91.50 € x 4), le jeune devra travailler 4 années au moins au service du centre de loisirs.

#### **Financement des formations BAFD :**

Les participations aux stages (base ou approfondissement) seront remboursées aux jeunes comme les années précédentes, à l'issue de leur deuxième année d'engagement salarié pour le centre de loisirs.

La participation qui s'élève à 122€ par an et par type de stage est égale à 488 € maximum pour l'ensemble de la formation. Ainsi pour prétendre au versement des 4 remboursements (122 € x 4), le jeune devra travailler 4 années au moins au service du centre de loisirs.

### **5.1.4.) Centre de Loisirs de Juillet 2015-Tarifs de participation des familles**

Suivant l'avis favorable du 31 mars 2015 de la commission des Finances et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé de ne pas augmenter pour la deuxième année consécutive, les tarifs du centre de loisirs de juillet 2015.

#### **Tarifs**

Ceux-ci comprennent les activités, les repas de midi ainsi que les séjours en pension complète sur les différents sites extérieurs.

#### **Cas d'absence :**

- en cas d'absence jusqu'à 3 jours consécutifs, application du tarif « séjour entier » dans son intégralité, sans possibilité de réduction ;
- en cas d'absence supérieure à 3 jours consécutifs si l'enfant produit un certificat médical justifiant son absence pour raison de santé, remboursement sur la base du tarif prévu.

Les remboursements éventuels résultant de la mise en œuvre de la disposition ci-dessus se feront par l'intermédiaire de monsieur le receveur municipal.

Les cotisations des familles se trouvant en situation difficile feront l'objet d'une prise en charge par le Centre communal d'Action Sociale selon un barème établi par cet organisme. Dans ce cas, les intéressés ne régleront que la partie restant due le cas échéant.

## CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL DE JUILLET –TARIFS 2015

### PETITS ET MOYENS : de la petite section de maternelle au CM1 inclus

		Familles avec 1 enfant à charge		Familles avec 2 enfants à charge		Familles avec 3 enfants à charge		Familles avec 3 enfants présents au centre *		Familles avec 4 enfants ou + présents au centre **	
<b>AULNESIENS</b>	<u>mois</u>	"petits" et "moyens"	91,00 €	"petits" et "moyens"	89,40 €	"petits" et "moyens"	84,90 €	"petits" et "moyens"	53,50 €	"petits" et "moyens"	26,30 €
	<u>semaine</u>	"petits" et "moyens"	31,80 €	"petits" et "moyens"	30,80 €	"petits" et "moyens"	29,30 €	"petits" et "moyens"	19,20 €	"petits" et "moyens"	9,60 €
		journée remboursement	6,10 €	journée remboursement	5,90 €	journée remboursement	5,60 €	journée remboursement	3,60 €	journée remboursement	1,90 €
<b>NON AULNESIENS</b>	<u>mois</u>	"petits" et "moyens"	112,00 €	"petits" et "moyens"	107,50 €	"petits" et "moyens"	103,50 €	"petits" et "moyens"	72,70 €	"petits" et "moyens"	40,40 €
	<u>semaine</u>	"petits" et "moyens"	38,90 €	"petits" et "moyens"	37,40 €	"petits" et "moyens"	36,40 €	"petits" et "moyens"	25,30 €	"petits" et "moyens"	14,60 €
		journée remboursement	7,50 €	journée remboursement	7,10 €	journée remboursement	6,90 €	journée remboursement	4,95 €	journée remboursement	2,85 €
<b>BENEFICIAIRES du RSA</b>											
<b>AULNESIENS</b>	<u>mois</u>	"petits" et "moyens"	86,90 €	"petits" et "moyens"	84,80 €	"petits" et "moyens"	79,80 €	"petits" et "moyens"	45,00 €	"petits" et "moyens"	21,20 €
	<u>semaine</u>	"petits" et "moyens"	30,80 €	"petits" et "moyens"	29,80 €	"petits" et "moyens"	28,30 €	"petits" et "moyens"	15,60 €	"petits" et "moyens"	8,10 €
		journée remboursement	5,90 €	journée remboursement	5,60 €	journée remboursement	5,30 €	journée remboursement	3,05 €	journée remboursement	1,40 €
<b>NON AULNESIENS</b>	<u>mois</u>	"petits" et "moyens"	106,00 €	"petits" et "moyens"	104,00 €	"petits" et "moyens"	99,00 €	"petits" et "moyens"	64,60 €	"petits" et "moyens"	36,40 €
	<u>semaine</u>	"petits" et "moyens"	36,90 €	"petits" et "moyens"	36,40 €	"petits" et "moyens"	34,90 €	"petits" et "moyens"	22,70 €	"petits" et "moyens"	13,60 €
		journée remboursement	7,20 €	journée remboursement	6,95 €	journée remboursement	6,65 €	journée remboursement	4,40 €	journée remboursement	2,45 €

## CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL DE JUILLET –TARIFS 2015

### GRANDS : du CM2 inclus au collège (15 ans)

		Familles avec 1 enfant à charge		Familles avec 2 enfants à charge		Familles avec 3 enfants à charge		Familles avec 3 enfants présents au centre *		Familles avec 4 enfants ou + présents au centre **	
<b>AULNESIENS</b>	<u>mois</u>	"grands"	129,30 €	"grands"	126,30 €	"grands"	120,20 €	"grands"	80,80 €	"grands"	52,00 €
	<u>semaine</u>	"grands"	44,50 €	"grands"	43,00 €	"grands"	40,90 €	"grands"	27,80 €	"grands"	18,20 €
	-	journée remboursement	8,80 €	journée remboursement	8,45 €	journée remboursement	7,95 €	journée remboursement	5,30 €	journée remboursement	3,60 €
<b>NON AULNESIENS</b>	<u>mois</u>	"grands"	151,50 €	"grands"	150,50 €	"grands"	143,40 €	"grands"	100,50 €	"grands"	70,70 €
	<u>semaine</u>	"grands"	52,00 €	"grands"	51,50 €	"grands"	49,00 €	"grands"	34,90 €	"grands"	24,70 €
	-	journée remboursement	10,10 €	journée remboursement	9,90 €	journée remboursement	9,50 €	journée remboursement	6,75 €	journée remboursement	4,75 €

### BENEFICIAIRES du RSA

<b>AULNESIENS</b>	<u>mois</u>	"grands"	124,20 €	"grands"	121,20 €	"grands"	116,10 €	"grands"	73,20 €	"grands"	45,50 €
	<u>semaine</u>	"grands"	42,90 €	"grands"	41,40 €	"grands"	39,90 €	"grands"	25,80 €	"grands"	16,70 €
	-	journée remboursement	8,50 €	journée remboursement	8,15 €	journée remboursement	7,80 €	journée remboursement	5,05 €	journée remboursement	3,15 €
<b>NON AULNESIENS</b>	<u>mois</u>	"grands"	149,50 €	"grands"	145,50 €	"grands"	140,40 €	"grands"	95,00 €	"grands"	64,60 €
	<u>semaine</u>	"grands"	51,50 €	"grands"	49,50 €	"grands"	48,00 €	"grands"	32,80 €	"grands"	22,70 €
	-	journée remboursement	9,95 €	journée remboursement	9,65 €	journée remboursement	9,20 €	journée remboursement	6,30 €	journée remboursement	4,35 €

\* Familles avec 3 enfants présents au centre de loisirs ou participant à un séjour MJ : tarif préférentiel sur l'enfant le plus jeune.

\*\* Familles avec 4 enfants et + présents au centre de loisirs ou participant à un séjour MJ : tarif préférentiel pour le 4ème enfant et +.

**GROUPES** : (on se base toujours sur la classe de l'année écoulée)

**Petits** : De la petite à la grande section de maternelle

**Moyens** : Du CP au CM1 inclus

**Grands** : Du CM2 au collège

### **5.1.5.) Centre de Loisirs Municipal de Juillet 2015 - Tarifs de l'accueil péricentre**

Suivant l'avis du 31 mars 2015 de la commission des Finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- de reconduire au centre de loisirs de juillet 2015, l'accueil péricentre de 7 h 30 à 9 h et de 17 h à 18 h
- d'appliquer à l'instar des années précédentes les tarifs de l'accueil périscolaire en cours, à savoir :

### **ACCUEIL PERISCOLAIRE Tarifs année 2014/2015**

<b>AULNESIENS</b>			<b>EXTERIEURS</b>		
<b>Quotients</b>	<b>1 H</b>	<b>1 H 30</b>	<b>Quotients</b>	<b>1 H</b>	<b>1 H 30</b>
	<b>2014/2015</b>	<b>2014/2015</b>		<b>2014/2015</b>	<b>2014/2015</b>
Q < 185,00 €	0,72 €	0,82 €			
185,01 € ≤ Q ≤ 295,00 €	0,82 €	1,02 €	Q < 295,00 €	1,12 €	1,37 €
295,01 € ≤ Q ≤ 395,00 €	0,92 €	1,12 €	295,01 € ≤ Q ≤ 395,00 €	1,17 €	1,42 €
395,01 € ≤ Q ≤ 490,00 €	0,97 €	1,22 €	395,01 € ≤ Q ≤ 490,00 €	1,27 €	1,58 €
Q ≥ 490,01 €	1,07 €	1,32 €	Q ≥ 490,01 €	1,37 €	1,68 €

### **5.1.6.) Centre de Loisirs Municipal de Juillet 2015 - Convention avec l'association "Les Amis du Centre"**

Suivant l'avis du 3 avril 2015 de la commission jeunesse, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- de renouveler son partenariat avec l'association « les Amis du Centre de Loisirs Municipal d'Aulnoy »

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec cette association, une convention d'organisation des fêtes du centre de loisirs dans les mêmes conditions que les années antérieures.

### **5.2.) Action jeunesse-Séjour ados Été 2015 - Tarif de participation des familles**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- suivant l'avis du 3 avril 2015 de la commission jeunesse :
- d'organiser le séjour ados pour **15 jeunes de 13 à 17 ans du 18 au 31 juillet 2015 au Grau du Roi dans le Gard.**

### Objectifs du séjour :

- permettre aux jeunes d'accéder à des séjours de vacances de qualité,
- être capable pour chaque jeune de vivre les attitudes et comportements propices à la vie en collectivité,
- être capable de vivre ce projet de loisirs sportifs et culturels en tant qu'acteur de son projet.

### Prestation:

- hébergement en camping 3\* à proximité de la plage, tentes de 2 personnes,
- les jeunes participeront aux achats et à la préparation des repas avec un aide-cuisinier.
- personnel d'encadrement,
- transport en car au départ de la commune,
- le groupe alternera excursion, initiations sportives et journées de détente telles que :
  - découverte de la région
  - stand up paddle, kayak des mers, plongée
  - parc aquatique de la Grande Motte

### Encadrement :

Il est assuré par ADP juniors, organisme avec lequel la ville a organisé avec satisfaction le séjour ski de cette année.

- suivant l'avis du 31 mars 2015 de la commission des finances :

- d'appliquer les tarifs ci-après

Une subvention OVVV (Opération Ville Vie Vacances) sera sollicitée. L'an dernier, nous avons perçu à ce titre **3 500 €** (1 220 € pour le séjour ski, 2 280 € pour le séjour été)

### **Tarifs pour le séjour vacances d'été 2015**

QUOTIENTS	AULNESIEN	VERSEMENTS		NON AULNESIEN	VERSEMENTS	
Q<185,00€	191,80€ (20% du prix du séjour)	1 <sup>er</sup>	48,00€	959,00€	1 <sup>er</sup> versement	240,00€
		2 <sup>nd</sup>	48,00€			
		3 <sup>ème</sup>	48,00€			
		4 <sup>ème</sup>	47,80€			
185,01€<Q<295,00€	306,88€ (32% du prix du séjour)	1 <sup>er</sup>	77,00€			
		2 <sup>nd</sup>	77,00€			
		3 <sup>ème</sup>	77,00€			
		4 <sup>ème</sup>	75,88€			
295,01€<Q<395,00€	326,06€ (34% du prix du séjour)	1 <sup>er</sup>	81,00€			
		2 <sup>nd</sup>	81,00€			
		3 <sup>ème</sup>	81,00€			
		4 <sup>ème</sup>	83,06€			
395,01€<Q<490,00€	354,83€ (37% du prix du séjour)	1 <sup>er</sup>	89,00€			
		2 <sup>nd</sup>	89,00€			
		3 <sup>ème</sup>	89,00€			
		4 <sup>ème</sup>	87,83€			
Q≥490,01€	383,60€ (40% du prix du séjour)	1 <sup>er</sup>	96,00€			
		2 <sup>nd</sup>	96,00€			
		3 <sup>ème</sup>	96,00€			
		4 <sup>ème</sup>	95,60€			
					4 <sup>ème</sup> versement	239,00€

Prix du séjour : **959,00 € x 15 jeunes = 14 385 €.**

A ces tarifs s'ajoute l'adhésion annuelle à la Maison de la Jeunesse, soit 6,10 €.

**L'annulation se fait jusqu'à un mois avant le départ, ensuite sur présentation d'un certificat médical, sinon les frais avancés ne seront pas remboursés.**

Le paiement peut s'effectuer en quatre fois aux dates suivantes :

- **22 avril 2015**
- **13 mai 2015**
- **10 juin 2015**
- **08 juillet 2015**

Les jeunes ont la possibilité de participer aux « chantiers jeunes », actions d'autofinancement permettant de réduire le coût du séjour.

### **5.3.) Action jeunesse - Demande de subventions d'investissement à la Caisse d'Allocations Familiales du Nord pour l'année 2015**

Suivant l'avis favorable du 31 mars 2015 de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- **de solliciter** des subventions à hauteur de 30 % du coût total auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord pour l'achat du matériel suivant, destiné au fonctionnement de la Maison de la Jeunesse et des activités inscrites au Contrat Enfance Jeunesse :

<b>DESIGNATION</b>	<b>QUANTITE</b>	<b>PRIX HT</b>	<b>PRIX TTC</b>
Appareil photo CANON et équipements	1	1 142,25 €	<b>1 370,70 €</b>
Console WII	1	239,20 €	<b>299,00 €</b>
Matelas	99	3 217,50 €	<b>3 861,00 €</b>
Buts de football + équipements	1	2 365,70 €	<b>2 838,84 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 964,65 €</b>	<b>8 369,54 €</b>

Participation totale CAF (30 % du montant H.T.) : 2 089,40 €

Participation Ville : 6 280,14 €

- **de financer** le solde sur les crédits communaux à inscrire au Budget Primitif 2015, Opération 213 – Article 2188

En outre, il apparaît possible de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Valenciennes, une subvention au titre des travaux de réhabilitation-reconstruction du groupe scolaire Jules Ferry dans la mesure d'une part où des locaux sont destinés à l'accueil périscolaire et aux NAP durant l'année scolaire, et que, d'autre part, le groupe scolaire est exclusivement occupé par les accueils de loisirs durant tout le mois de juillet pour le déroulement des activités en faveur de la jeunesse.

En conséquence, toujours dans les mêmes conditions de vote, le conseil municipal a décidé :

- **de solliciter** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention au titre de la réhabilitation-reconstruction du groupe scolaire Jules Ferry
- **d'adopter** le plan de financement suivant :



Dépenses	Recettes
Montant H.T. de la dépense subventionnable..... 2.197 182,10 € TVA 20 %..... 439 436,42 €	Subvention CAF sollicitée.....60 000,00 €* Autofinancement Communal.....2.576 618,00 €
<b>MONTANT TOTAL TTC .....2.636 618,52 €</b>	<b>MONTANT TOTAL TTC.....2.636 618,52 €</b>

\* La subvention de la Caisse d'Allocations Familiales s'élève à 30 % du coût total, plafonnée à 50.000, à laquelle s'ajoutent deux bonifications de 5 000 € chacune grâce aux critères de Haute Qualité Environnementale et à d'Accueil d'enfants en situation de handicap inscrits dans notre projet de réhabilitation reconstruction..

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter un prêt à 0 % à hauteur de 150 000 € que la Ville pourrait obtenir de la Caisse d'Allocations Familiales.

#### **5.4.) Action jeunesse - Activités de la Maison de la Jeunesse - Loisirs Jeunes Ville Vie Vacances 2015 - Demande de subventions**

Conformément aux avis respectifs des 31 mars et 3 avril des commissions finances et jeunesse et dans le cadre des activités de la Maison de la Jeunesse qui s'inscrivent dans les objectifs préconisés par l'Etat, le Département et la Caisse d'Allocations Familiales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé de solliciter les subventions suivantes :

##### Activités en temps scolaire :

Budget global :	38 831,00 €
Part Conseil Général (LJN) sollicitée :	7 045,00 €
Autres subventions	10 837,00 €
(Prestation de Service ordinaire – Participation des jeunes – Mise à disposition de personnel)	
Part communale :	20 949,00 €

##### Activités pendant les vacances :

Budget global :	22 000,00 €
Part Conseil Général (LJN) sollicitée :	2 400,00 €
Autres subventions	7 193,00 €
(Prestation de Service ordinaire – Participation des jeunes – Mise à disposition de personnel)	
Part communale :	12 407,00 €

##### Séjour au Ski, pour 15 jeunes du 28 février au 09 mars 2015 en Haute Savoie Domaine des Aravis à Entremont (Grand Bornand) :

Budget global :	11 100,00 €
Subvention Etat OVVV sollicitée :	1 200,00 €
Autres subventions (Participation des jeunes)	4300,00 €
Part communale :	5600,00 €

##### Séjour juillet, pour 15 jeunes du 18 au 31 juillet 2015 au Grau du Roi dans le Gard :

Budget global :	14 500,00 €
Subvention Etat OVVV sollicitée :	1 200,00 €
Autres subventions (Participation des jeunes)	5 500,00 €
Part communale :	7 700,00 €

Pour information, le montant des subventions sollicitées au titre des OVVV – LJN pour 2014 s'est élevé à 19 200,00 € et nous avons obtenu 11 500,00 €.

### **6.1.) Modification des horaires des services techniques pour une période d'essai jusqu'au 30 septembre 2015**

Afin d'améliorer le fonctionnement des services techniques et d'optimiser ainsi le service rendu aux Aulnésiens une réflexion a été engagée en vue de proposer un fonctionnement des ateliers et une présence de l'ensemble des personnels des ateliers techniques du lundi matin au vendredi soir au lieu du lundi après-midi au vendredi soir.

Aussi, sur avis favorable du comité technique réuni le 17 décembre 2014, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé à compter du 18 avril 2015 et pour une période d'essai courant jusqu'au 30 septembre, d'instaurer un emploi du temps sur une plage horaire du lundi matin au vendredi soir.

En cas de besoin, le samedi matin (manifestations locales, surcharge du planning, dépannage urgent,...) une équipe préalablement constituée dans le cadre d'un calendrier semestriel sera appelée à travailler.

Les heures ainsi travaillées ne seraient pas rémunérées mais récupérées.

Ce fonctionnement serait sans incidence sur les plages d'ouverture actuelles au public.

### **6.2.) Modification des horaires pour des bâtiments municipaux lors de période de vacances**

En période de vacances et afin de permettre au personnel de prétendre à son droit à congés, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé de fermer de la manière ci-après les bâtiments suivants :

#### **Cyberbase :**

du 27 avril au 2 mai

du 29 juin au 4 juillet

du 10 au 29 août

#### **Médiathèque François Rabelais :**

du 1er au 17 août

#### **Maison de la Jeunesse :**

du 31 août au 5 septembre

### **7) Handisport - Création d'un groupe de travail**

Suivant l'avis du 27 janvier 2015 de la commission municipale de la Politique Sportive, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- la création d'un groupe de travail chargé d'entamer une réflexion sur le handisport et de mettre en place dans un premier temps un accueil de personnes handicapées au sein de certaines associations sportives.

- de désigner les personnes suivantes pour constituer le groupe de travail auxquels pourraient être intégrés des administrateurs du CCAS dont le handicap figure au titre des vocations.

Les membres de la commission de la Politique Sportive :

- monsieur José Martinez
- monsieur Patrick Henrard
- monsieur Jean-Claude Soyez
- monsieur Gérard Renard
- madame Elizabeth Coestier
- madame Frédérique Fontaine
- monsieur Emmanuel Pételot
- monsieur André Gosteau
- monsieur Jean-Pierre Florent

Les membres des associations sportives suivantes :

- monsieur Eric Bricout (Basket Ball)
- monsieur Alain Laboux (Gymnastique)
- monsieur Jacques Douilliez (Tir à l'arc)
- monsieur Jean-Yves Collet (Football)
- monsieur Jean-Yves Liévin (Tennis de table)
- monsieur Thomas Piette (Volley ball)

Monsieur le Maire a sollicité du conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour initial, autorisation qu'il a obtenue à l'unanimité.

### **8) Tarifs de l'année 2015 - Redevances sur budget M4 - Ajout d'un tarif**

Une demande d'ouverture de caverne ayant été faite au service "état-civil", le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'ajouter la redevance correspondante à ce service, au tableau voté par délibération du 18 décembre 2014 et de la fixer à 26,50 €, identique au tarif de l'ouverture d'une case de columbarium.

### **9) Information au conseil municipal**

#### **➤ *projet de fermeture de classe***

Le 7 avril dernier, lors du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) a été évoqué le projet de fermeture d'une classe à l'école maternelle Émile Zola, et ce dès la rentrée 2015/2016. Cependant, un article paru il y a quelques jours dans la Voix du Nord, faisant le point sur les villes touchées par des fermetures de classe ne relaye pas cette information.

Aussi avant la réunion du comité Départemental de l'Education Nationale (CDEN) qui doit se réunir dans quelques jours et qui doit entériner la carte scolaire 2015/2016, Monsieur le Maire a écrit à madame l'Inspectrice de l'Education Nationale pour l'interroger à ce sujet et lui faire part de sa désapprobation la plus ferme en cas de fermeture de cette classe, située dans un quartier qui connaît toujours un certain nombre de situations sociales difficiles.

Cette fermeture aurait inévitablement pour conséquence de surcharger les autres classes, voire de réduire les inscriptions des moins de 3 ans.

Enfin, il a mis en exergue notre volonté de construction de nombreux logements dans les prochaines années qui entrainera l'installation de nouvelles familles et donc l'augmentation des effectifs de l'école.

#### **➤ *Venue de France 2***

Monsieur le Maire a annoncé que des caméras de France 2 étaient venues le jour même réaliser un reportage dans la commune et a incité le conseil municipal à regarder le journal télévisé de 20 h du samedi 18 ou dimanche 19 avril au cours duquel sera diffusé ledit reportage.

La secrétaire,

